



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/338  
24 mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 22 MARS 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU  
KOWEÏT AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES<

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Conseil des ministres du Koweït, publiée à l'issue de sa séance du dimanche 20 mars 1994 et selon laquelle le Koweït se félicite de la décision du Conseil de sécurité de maintenir les sanctions imposées à l'Iraq pour son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression du Koweït par ce pays en 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mohammad A. ABULHASAN

Annexe

DÉCLARATION DU CONSEIL DES MINISTRES DU KOWEÏT,  
EN DATE DU 20 MARS 1994

Le Conseil des ministres du Koweït se félicite de la décision du Conseil de sécurité de maintenir les sanctions internationales imposées à l'Iraq pour son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'agression du Koweït par ce pays en 1990.

Il se déclare satisfait que les États membres du Conseil de sécurité aient compris la politique d'agression menée par le régime iraquien et appuient les mesures tendant à assurer l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question du Koweït.

Il rend hommage aux États membres du Conseil de sécurité pour avoir exigé que l'Iraq respecte la souveraineté du Koweït et son intégrité territoriale, et il souligne que cette position est à la base des résolutions susmentionnées et qu'elle a permis d'instaurer la paix et la sécurité dans la région du Golfe.

-----